



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'EXPOSITION ENTRE MADAME JUSTINE GHINTER ET LA COMMUNE	Décision 02/07/2025 N° DGS/2025/057

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer un contrat d'exposition avec l'artiste Justine GHINTER afin de lui permettre de présenter ses œuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « POLYPHONIQUES » qui aura lieu du 14 mars au 04 avril 2026 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2 :

Le droit de présentation publique des œuvres fera l'objet d'une rémunération d'un montant de 400 € (QUATRE CENTS EUROS) versée par la commune de Luynes à l'artiste Justine GHINTER, au titre du droit d'exposition.

La commune prendra également à sa charge les frais de repas du midi de l'artiste, lors du jour du montage de l'exposition.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 03 JUL 2025

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 03 JUL 2025

Fait à LUYNES, le 02 juillet 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250702-DGS_2025_057-AR

